NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

PROVISOIRE

E/1995/SR.2
15 février 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session d'organisation de 1995

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 2ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,
le mardi 7 février 1995, à 10 heures.

Président : M. KAMAL (Pakistan)

SOMMAIRE

ELECTION DU BUREAU (*suite*)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

COMITE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

95-80291

La séance est ouverte à 10 h 30.

ELECTION DU BUREAU (*suite*)

Le PRESIDENT déclare que, à la suite de consultations, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des Etats d'Afrique ont décidé de présenter la candidature de M. Tejera-París (Venezuela) et de M. Gervais (Côte d'Ivoire), respectivement, pour les deux postes de vice-président du Conseil pour 1995.

M. Tejera-París (Venezuela) et M. Gervais (Côte d'Ivoire) sont élus Vice-Présidents par acclamation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (E/1995/2 et Add.1)

Le PRESIDENT informe le Conseil que le Secrétariat a reçu du représentant permanent de l'Australie une lettre demandant l'inscription à l'ordre du jour de la session d'organisation d'un nouveau point concernant le programme conjoint et mené de concert pour lutter contre le VIH et le sida. Plus précisément, le Conseil est invité à faire l'examen préliminaire du projet de rapport du Comité des organismes coparrainant ce programme.

Il tient pour acquis que le Conseil souhaite approuver son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document E/1995/2 et Add.1 et y inscrire un nouveau point intitulé "Programme conjoint et mené de concert pour lutter contre le VIH et le sida", comme le propose l'Australie.

Il en est ainsi décidé.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL (E/1995/1 et Add.1)

Le PRESIDENT invite les membres à proposer des thèmes pour le débat de haut niveau de la session de fond que le Conseil tiendra en 1995. A cet égard, il appelle l'attention sur les paragraphes 15 à 18 du document E/1995/1.

M. MABILANGAN (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, propose que le Conseil consacre son débat de haut niveau à l'examen du développement de l'Afrique sous tous ses aspects, notamment le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Le débat de haut niveau devrait se caractériser par un dialogue informel en plus des déclarations formelles des ministres.

M. DELACROIX (France), parlant au nom de l'Union européenne, souscrit à la proposition du Groupe des 77. Le débat de haut niveau devrait être consacré en grande partie à un véritable dialogue sur la question du développement de l'Afrique. Il faudrait également créer des liens entre le débat de haut niveau et l'échange de vues informel avec les institutions multilatérales de financement.

M. LOZANO (Mexique) dit que sa délégation attache une grande importance au débat de haut niveau qui devrait, idéalement, aboutir à des recommandations précises concernant l'action. Sa délégation comprend et partage l'inquiétude de l'Afrique, qui mérite l'attention de la communauté internationale, mais considère que le contrôle international des drogues mérite lui aussi d'être analysé et étudié attentivement. Dans ses résolutions 48/12 et 49/168, l'Assemblée générale a invité le Conseil à examiner cette question et à présenter un rapport à l'Assemblée générale. Si le débat de haut niveau ne doit être concentré que sur un seul thème, le Conseil devrait alors, à sa session d'organisation, donner à l'Assemblée générale une indication de ses plans pour s'occuper du problème des drogues.

M. MAKOETJE (Observateur du Lesotho), déclare que le Groupe des Etats d'Afrique appuie entièrement la proposition du Groupe des 77 et de la Chine. Le thème proposé est tout à fait d'actualité. Il faudrait dresser une liste détaillée des sous-thèmes à examiner à ce titre. Il a été recommandé que deux thèmes soient examinés, mais étant donné l'importance du développement de l'Afrique et le temps dont on dispose, le débat et les échanges de vues gagneraient en profondeur en étant concentrés sur un seul thème.

M. TEJERA-PARIS (Venezuela) dit que, en dépit de la grande importance du thème proposé, sa délégation préférerait que le débat de haut niveau porte sur des thèmes généraux qui concernent tous les membres de la communauté internationale, comme le contrôle international des drogues ou l'aide multilatérale, plutôt que d'être axé uniquement sur une région ou un continent.

M. HORIGUCHI (Japon) dit que sa délégation appuie la proposition tendant à examiner le développement de l'Afrique, étant donné l'importance et l'étendue des problèmes en jeu. Elle estime elle aussi que le débat de haut niveau devrait être centré sur un seul thème.

Mme YANG Yanyi (Chine) dit que la recherche des moyens d'aider l'Afrique à réaliser son développement économique et social dans l'état actuel des choses est véritablement une question d'intérêt international. Sa délégation exprime l'espoir que les déclarations formelles et le dialogue ouvriront la voie à une coopération internationale en vue du développement de l'Afrique.

M. NKOUNKOU (Congo) dit que sa délégation appuie fermement la proposition du Groupe des 77 et se félicite de l'appui de l'Union européenne et du Japon. Il ne peut souscrire à la proposition tendant à examiner deux thèmes, car les débats y perdraient en profondeur et en précision. La communauté internationale a déjà, en de nombreuses autres occasions, concentré son attention sur une région ou un groupe de pays déterminés.

M. OJIMBA (Nigéria) dit que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique est soumis depuis un certain temps à la communauté internationale sans qu'aucune mesure n'ait été prise et qu'il faudrait saisir l'occasion d'avoir un dialogue au niveau le plus élevé. On a dit de l'Afrique qu'elle est le maillon le plus faible de la chaîne du développement mondial. D'autres questions importantes, comme le contrôle international des drogues, ne doivent pas être ignorées, mais dans le contexte des débats consacrés récemment à un Agenda pour le développement, il est temps que la communauté internationale accorde une attention soutenue à l'Afrique.

Mme JACOBSEN (Norvège) dit que sa délégation appuie la proposition tendant à faire du développement de l'Afrique le thème unique du débat de haut niveau. Elle suggère qu'on y ajoute des questions sociales non prévues par le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, comme la lutte contre la pauvreté. Sa délégation appuie également les propositions tendant à organiser le débat de haut niveau de manière à y faire une place aussi grande que possible au dialogue et à maintenir les échanges de vues informels entre le débat de haut niveau et les représentants des institutions multilatérales de financement, dans le contexte plus large du développement en Afrique.

M. AWAAD (Egypte) appuie la proposition du Groupe des Etats africains et du Groupe des 77 et de la Chine. La communauté internationale tout entière se doit d'arrêter la dégradation économique de l'Afrique. Sa délégation espère que l'examen de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pour les années 90 sera le seul point étudié lors du débat de haut niveau et que les délibérations du Conseil contribueront à rendre productif l'examen à mi-parcours que l'Assemblée générale en fera en 1996.

M. SENGWE (Zimbabwe) appuie entièrement la proposition du Groupe des 77 et de la Chine, d'autant plus que la décennie 90 est déjà à moitié écoulée et qu'il est temps que la communauté internationale consacre sans partage son attention aux problèmes que connaît l'Afrique.

M. MABILANGAN (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait remarquer que le Groupe a adopté une position unanime au sujet de la question du thème du débat de haut niveau. Il est de toute évidence nécessaire de soutenir spécialement le développement de l'Afrique; sa délégation reconnaît avec celle de la Norvège que le développement de l'Afrique est un thème à la fois économique et social qui mérite d'être étudié à ce niveau élargi. Le Groupe des 77 estime que ce thème est suffisamment vaste pour occuper deux journées de débat. Il rappelle que la question des stupéfiants a déjà été examinée lors du débat consacré par le Conseil aux questions de coordination en 1994.

M. MARRERO (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est disposée à faire de l'Afrique un thème du débat de haut niveau, mais est également prête à envisager la possibilité d'adopter d'autres thèmes. En l'absence de consensus sur cette question, des discussions informelles pourraient avoir lieu. Il souligne cependant qu'il importe de ne pas se borner à traiter les questions de façon très générale comme on l'a fait lors des sessions précédentes. Les ministres et organismes pourraient être invités à étudier des questions et sujets spécifiques dans le cadre du débat général afin de mieux le cibler.

M. GERVAIS (Côte d'Ivoire) dit que le Conseil ne devrait pas se contenter de généralités lors du débat de haut niveau. L'Afrique devrait bénéficier d'une attention spéciale, de sorte qu'il souscrit entièrement aux propositions du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des Etats d'Afrique.

M. SYCHOU (Bélarus) dit que sa délégation appuie, elle aussi, la proposition tendant à faire du développement de l'Afrique le thème du débat de haut niveau. Il compte que ce thème serait examiné de façon exhaustive de manière à dégager des solutions pratiques pour les problèmes les plus importants qui se posent en Afrique.

Le PRESIDENT dit que si la proposition tendant à faire du développement de l'Afrique le thème du débat de haut niveau a été largement appuyée, d'autres thèmes ont aussi été suggérés. Devant l'importance du débat de haut niveau, il a l'intention d'engager d'autres consultations dans le but de parvenir à un consensus sur la question.

M. AGGREY (Ghana) demande au Président comment il entend mener les consultations officieuses sur la question du thème du débat de haut niveau.

Le PRESIDENT répond qu'il a l'intention de tenir d'abord une réunion du bureau et ensuite, si c'est nécessaire, d'organiser une réunion ouverte à tous pour rendre les consultations transparentes. Etant donné l'importance de la question du développement de l'Afrique, il faudrait essayer par tous les moyens de parvenir à un consensus.

M. LOZANO (Mexique) tient à préciser que le Mexique ne voit aucune objection à ce que le thème du développement de l'Afrique soit étudié lors du débat de haut niveau. Un autre thème a cependant été proposé. Etant donné que la plupart des délégations sont en faveur d'un seul thème pour le débat de haut niveau, il demande comment le Conseil entend se conformer à la recommandation de l'Assemblée générale tendant à étudier également le problème des drogues en tant que thème du débat de haut niveau.

Le PRESIDENT répond qu'il est, lui aussi, préoccupé par le problème qui se présente lorsque l'Assemblée générale recommande deux thèmes distincts. Le Conseil et les mêmes Etats Membres que ceux qui ont adopté ces recommandations demandent ensuite au Conseil de n'étudier qu'un seul de ces thèmes. Le problème devra être résolu par voie de consultations.

Thèmes du débat consacré aux questions de coordination

Le PRESIDENT dit que les consultations officieuses ont conduit à l'idée d'adopter pour le débat consacré aux questions de coordination un thème unique, "Coordination du suivi et application des résultats, par les organismes des Nations Unies, des grandes conférences internationales organisées par l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes".

M. MABILANGAN (Philippines) accueille favorablement le thème proposé, qui va entièrement dans le sens des préoccupations du Groupe des 77 et de la Chine. En tant que principal organe de l'ONU chargé des questions économiques et sociales, le Conseil est tenu de coordonner les mécanismes institutionnels qui seront créés lors d'une série de grandes conférences dans les mois à venir. La coordination du suivi des résultats de ces conférences est nécessaire si l'on veut concrétiser tous les engagements pris lors des conférences passées et à venir.

M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation juge le thème proposé tout à fait d'actualité. Le débat consacré aux questions de coordination tout comme le débat de haut niveau doivent être aussi bien ciblés que possible; les thèmes choisis doivent être définis avec soin et les invitations aux participants doivent être accompagnées d'une description détaillée des thèmes et sous-thèmes et des questions précises que le Conseil souhaite traiter.

M. DELACROIX (France), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'il n'y a pas eu de consensus lors des consultations officieuses sur l'idée qu'un seul thème devrait être examiné lors du débat consacré aux questions de coordination. L'Union européenne peut envisager favorablement le thème proposé; il convient en effet d'assurer la cohérence dans la succession des grandes conférences internationales et d'adopter une approche commune quant aux rôles des divers organismes des Nations Unies. Il faudrait cependant inclure dans le titre du thème la planification des conférences futures; l'expression "coordination du suivi" devrait être remplacée par "cadre commun" étant donné qu'il n'est pas question d'établir un nouveau mécanisme mais de procéder à une réflexion dans le cadre de l'examen plus large d'un agenda pour le développement.

Les autres thèmes suggérés par l'Union européenne sont la question d'un programme conjoint et mené de concert pour lutter contre le virus de l'immuno-déficience humaine/syndrome de l'immuno-déficience acquise (VIH/sida) et l'action des Nations Unies pour l'eau : tous deux sont d'importance cruciale pour l'humanité. Bien que le Conseil ait tenu des consultations au sujet d'un programme conjoint et mené de concert au sujet du VIH/sida en 1992, ces consultations avaient porté principalement sur l'établissement du programme et son cadre juridique et il faudrait d'autres consultations pour en définir les lignes directrices opérationnelles. Le fléau du VIH/sida est universel et, pourtant, l'examen de ce thème ne devrait pas détourner l'attention d'autres maladies comme le paludisme.

M. ISAKOV (Fédération de Russie) dit que sa délégation est en faveur du thème proposé; étant donné que plusieurs grandes réunions des Nations Unies ont été organisées récemment ou sont planifiées, il est particulièrement nécessaire d'avoir un mécanisme efficace pour donner suite aux décisions importantes qu'elles prennent. L'étude de ce thème serait un élément majeur de l'agenda pour le développement et représenterait un apport de fond aux travaux du groupe de travail ad hoc dont la création est envisagée dans la résolution 49/126 de l'Assemblée générale.

M. KOBAYASHI (Japon) dit que sa délégation est en faveur du thème proposé; il est très important de définir et préciser le cadre du suivi des grandes conférences. Sa délégation préférerait limiter la portée du thème au suivi plutôt que d'y inclure la planification afin d'éviter de préjuger des conférences mondiales à venir.

Etant donné que la question d'un programme conjoint et mené de concert pour lutter contre le VIH/sida est encore à l'étude au niveau pratique, il pourrait se révéler impossible d'examiner cette question en détail lors du débat consacré aux questions de coordination.

M. HUDYMA (Ukraine) dit que sa délégation est en faveur du thème proposé. Elle estime que l'une des grandes insuffisances de l'ONU tient au fait que les décisions prises lors de ses réunions ne sont pas toujours appliquées ou ne le sont pas de la façon prévue. Sa délégation reconnaît que le débat consacré aux questions de coordination devrait viser à résoudre des problèmes précis.

Mme YANG Yanyi (Chine) dit que sa délégation n'a pas d'objection au thème proposé. Etant donné que l'examen de ce thème pourrait prendre beaucoup de temps, il pourrait être préférable de ne pas prévoir d'autres thèmes, bien que sa délégation n'insiste pas sur ce point.

Mme Yang Yanyi exprime l'espoir que le débat consacré aux questions de coordination laissera le temps d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application des conclusions adoptées d'un commun accord au sujet de la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

M. RAHOUL (Observateur de l'Algérie) dit que sa délégation est en faveur du thème proposé. Elle émet cependant certaines objections à l'idée d'utiliser le mécanisme de suivi pour la planification des conférences futures et estime qu'il faudrait laisser aux délégations le soin de suggérer la tenue de conférences lorsque la nécessité s'en fait sentir.

Lors des consultations officieuses, il a été convenu que le sida ne serait pas examiné lors du débat consacré aux questions de coordination; en revanche, le Groupe des 77 a indiqué qu'il serait disposé à examiner un thème relatif à l'eau.

Le PRESIDENT dit que, en ce qui concerne la planification future, les Etats Membres sont des organes souverains et qu'ils devraient être libres de suggérer à tout moment qu'une conférence au sommet ait lieu. Il ne pense pas qu'un mécanisme de suivi puisse être utilisé pour décider des conférences futures.

M. AWAAD (Egypte) dit que sa délégation est en faveur du thème proposé, étant donné que si aucune suite n'est donnée aux grandes conférences, leurs recommandations et conclusions resteraient lettre morte. Le thème est si vaste que le choix d'un seul thème est parfaitement justifié. Il ne devrait cependant pas inclure la planification des réunions futures.

M. FLORECIO (Brésil) dit qu'il accueille favorablement le thème proposé car il est indispensable d'avoir un mécanisme de suivi pour les grandes conférences des Nations Unies. Ces conférences occupent une place très importante dans les travaux de l'Organisation dans divers domaines. Les activités de suivi pourraient être utiles aux conférences futures et servir d'apport à l'agenda pour le développement. La planification est cependant un exercice très différent puisque les Etats ont le droit souverain de proposer des conférences et que les conférences peuvent aussi avoir pour origine des initiatives spontanées prises à différents niveaux de la société. Le Conseil devrait donc se concentrer sur le suivi, qui est déjà en soi une question complexe.

Mme JACOBSEN (Norvège) dit que sa délégation est en faveur du thème proposé car elle estime indispensable d'examiner toutes les recommandations des réunions et conférences internationales au sommet ainsi que les mesures de suivi requises aux niveau national et international et entre les différents partenaires du système des Nations Unies. Avant de proposer de nouvelles conférences et réunions au sommet, il vaut donc la peine de voir ce qui est demandé aux partenaires du système. Le travail de suivi pourrait servir à la planification future et serait une contribution très importante pour le groupe de travail ad hoc sur l'agenda pour le développement. Ce thème exigerait beaucoup de temps et suffirait donc à lui seul.

Le Conseil devrait aussi examiner le suivi de ses propres recommandations et voir si certaines de ses recommandations en matière de coordination ne pourraient pas être traitées lors du débat général.

Le PRESIDENT rappelle que le Conseil a décidé d'utiliser le terme de "cadre" plutôt que de "suivi" pour laisser une plus grande latitude et pour insister sur l'idée de suivi plutôt que sur un mécanisme de suivi.

M. DELACROIX (France) dit qu'il n'y a pas eu d'accord formel sur l'examen d'un seul thème lors du débat consacré aux questions de coordination (bien que le Groupe des 77 ait fait des réserves au sujet de l'un des thèmes proposés). Certes, les Etats Membres ont le droit souverain de choisir les thèmes et de proposer la convocation de conférences, mais il serait regrettable de ne pas tirer la leçon des difficultés rencontrées pour assurer le suivi des grandes conférences. On pourrait tenir compte de cette considération en donnant au thème un titre plus général.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la question du sida sera de toute manière examinée lors du débat général.

L'idée d'un thème unique pour le débat consacré aux questions de coordination semble recueillir un large appui, bien qu'une délégation au moins ait estimé qu'il faudrait parler de "cadre commun" plutôt que de "coordination du suivi". Avec l'accord du Conseil, il poursuivra donc les consultations sur la question.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies concernant la coopération internationale pour le développement

Le PRESIDENT rappelle que, lors des consultations officieuses, il y a eu des divergences de vues assez fortes entre l'Union européenne et le Groupe des 77 et que, de l'avis général, les deux groupes devaient tenir des consultations officieuses pour dégager une position commune. Le Conseil reviendra donc à la question lorsque que ces consultations auront eu lieu.

M. GUERRERO (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que sa délégation a grande confiance dans l'expérience et le jugement des secrétaires exécutifs des commissions régionales, qui savent fort bien ce qui est de l'intérêt de leur région respective. Le Groupe des 77 et la Chine sont en faveur d'un examen de la coopération Sud-Sud, qui revêt une importance croissante, mais ils acceptaient aussi un examen du développement social; d'autre part, il est souhaitable d'avoir des consultations et de coopérer au niveau interrégional au sujet des mouvements migratoires internationaux.

M. DELACROIX (France), parlant au nom de l'Union européenne, prend note avec intérêt des sujets proposés. Sa délégation a cependant besoin de temps pour étudier son choix.

COMITE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Le PRESIDENT rappelle que, lors des consultations officieuses, le Groupe des 77 s'est enquis de la raison d'être de la proposition tendant à remplacer le Comité de la planification du développement par un groupe d'experts. On avait estimé qu'il faudrait maintenir le statu quo jusqu'à ce que les raisons d'un changement apparaissent clairement.

M. GUERRERO (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que pour l'instant le statu quo est effectivement préférable et qu'il faudrait réactiver le Comité de la planification du développement.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) soutient le point de vue défendu par le représentant des Philippines et rappelle que, lors des consultations officieuses, la proposition tendant à maintenir le statu quo n'avait pas rencontré d'opposition. Il avait été entendu de manière générale que le Comité de la planification du développement devrait être disposé à fonctionner avec souplesse et qu'il devrait adopter des méthodes de travail appropriées qui lui permettent de s'acquitter de sa tâche avec le plus d'efficacité possible.

M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) se demande quelle est l'utilité du Comité de la planification du développement étant donné qu'il se réunit rarement et qu'il s'est révélé être un instrument bureaucratique et coûteux. Les critères de désignation des pays les moins avancés pourraient être définis aisément par le groupe de travail spécial de la Commission du développement social. Il demande à savoir combien de fois le Comité s'est réuni, ce qu'il a produit au fil des ans et ce qu'il en a coûté, afin que le Conseil économique et social puisse prendre une décision pratique et concrète au sujet de l'avenir du Comité.

M. DELACROIX (France), parlant au nom de l'Union européenne, dit que sa délégation considère que la réforme proposée rendait le Comité de la planification du développement plus efficace et lui permettrait de mieux utiliser ses ressources. Si l'on maintenait le statu quo, le Comité devrait faire preuve d'une plus grande souplesse dans ses méthodes de travail et de cohérence dans le problème dont il traite. On devrait également envisager la possibilité de modifier le profil des experts siégeant au Comité pour qu'ils soient mieux en mesure de traiter des nombreux facteurs différents du développement dont le Comité doit s'occuper. L'une des tâches à conserver est l'examen périodique de la liste des pays les moins avancés.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) dit qu'il est étonnant que certaines délégations suggèrent que le Comité de la planification du développement cesse d'exister. A sa connaissance, le Secrétariat n'a jamais fait état d'inefficience ou de gaspillage de la part du Comité et il souhaiterait que l'on apporte des preuves concrètes à l'appui de la réforme proposée.

M. AWAAD (Egypte) partage l'avis exprimé par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les critiques formulées au sujet de l'efficacité du Comité de la planification du développement ne justifient pas son abolition. Il serait préférable d'étudier les moyens de lui permettre de travailler efficacement et de remplir son rôle, qui est très important pour les pays en développement et surtout pour les pays les moins avancés. Il se félicite que le représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, soit disposé à envisager de maintenir le statu quo.

Le PRESIDENT dit que d'autres consultations auront lieu à ce sujet.

La séance est levée à 13 h 10.